



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 19 MAI 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2026-63

OBJET : Désignation des Conseillers de Territoire pour siéger au sein de la Mission Locale intercommunale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés et Saint- Maurice

Membres en exercice	90
Présents titulaires	68
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	21
Absents	1

Votants	89
Abstention	0
Suffrages exprimés	89
Pour	89
Contre	0

Présents :

Sabrina ABCHICHE, Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Camille BARBIER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Fabienne BOUE LELU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Gilles CARREZ, Chantal CAZALS, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Jean-Paul DAVID, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Nathalie FRANCKHAUSER, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Anne-France LAVIROTTE, Nadia LECUYER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Romain MARIA, Frédéric MASSOT, Béatrice MAZZOCCHI, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Karine PEREZ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Henrique RIBEIRO, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Francis SELLAM, Olivier SESTER, Dominique SOULIS, Aurore THIROUX, Régis TOURNE, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :

Charles ASLANGUL représenté par Olivier ZANINETTI, Thierry BARNOYER représenté par Karine PEREZ, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Agnès CARPENTIER représentée par Dominique SOULIS, Michel DUVAUDIER représenté par Henrique RIBEIRO, Delphine FENASSE représentée par Yacine KHEDIM, Benoît GAILHAC représenté Hervé GICQUEL, Florian JAMES représenté Chantal CAZALS, Julien LEGER représenté par Caroline ADOMO, Bénédicte MARETHEU représentée par Gilles CARREZ, Céline MARTIN représentée par Régis TOURNE, Cécile PANASSAC représentée par Frédéric MASSOT, Frank PATTI représenté par Nadia LECUYER, Pierre PELLÉ représenté Christel ROYER, Germain ROESCH représenté par Carole DRAI, Odile SEGURET représentée par Bertrand PITAVY, Igor SEMO représenté par Christian CAMBON, Thibault SIMEONI représenté par Olivier CAPITANIO, Jérôme TAGNON représenté par Francis SELLAM, Cécile THEOPHILE représentée par Philippe DUBUS, Marianne VERON représentée par Julien WEIL.

Absente :

Déborah MUNZER.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260522-DC2026-63-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 19 MAI 2026

OBJET : Désignation des Conseillers du Territoire pour siéger au sein de la Mission Locale Intercommunale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Maurice

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1,

VU les des statuts de l'Association « Mission Locale Intercommunale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés et Saint- Maurice »,

CONSIDERANT que la Mission Locale est une association de loi 1901, à but non lucratif, qui a notamment pour finalité la mise en œuvre des dispositifs publics liés à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans,

CONSIDERANT que l'insertion sociale est une des compétences du Territoire depuis le 1^{er} janvier 2016, notamment au titre de la Politique de la Ville,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner huit Conseillers du Territoire pour siéger au sein des instances de la « Mission Locale Intercommunale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Maurice »,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

DECIDE de procéder à la désignation des huit Conseillers du Territoire pour siéger au sein des instances de la « Mission Locale Intercommunale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Maurice ».

Sont candidats :

Liste	
Maisons-Alfort	Romain MARIA
Maisons-Alfort	Marie-Laurence BEYO
Charenton-le-Pont	Benoît GAILHAC
Charenton-le-Pont	Mylène GUIFFARD
Saint-Maur-des-Fossés	Pierre GUILLARD
Saint-Maur-des-Fossés	Nadia LECUYER
Saint-Maurice	Igor SEMO
Saint-Maurice	Christian CAMBON

Les résultats du vote sont :

- Nombre de votants : 89

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260522-DC2026-63-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026

- Abstentions : 0
- Contre : 0
- Suffrage exprimé : 89

ARTICLE 2 :

DESIGNE, en qualité de Conseiller du Territoire pour siéger au sein de la « Mission Locale Intercommunale de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Maurice » :

Liste	
Maisons-Alfort	Romain MARIA
Maisons-Alfort	Marie-Laurence BEYO
Charenton-le-Pont	Benoît GAILHAC
Charenton-le-Pont	Mylène GUIFFARD
Saint-Maur-des-Fossés	Pierre GUILLARD
Saint-Maur-des-Fossés	Nadia LECUYER
Saint-Maurice	Igor SEMO
Saint-Maurice	Christian CAMBON

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

22 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260522-DC2026-63-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026